

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
DEUXIÈME TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Paris, France, le 11 août 2023 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses états financiers intermédiaires non audités, établis conformément au référentiel comptable français (« GAAP »), ainsi que ses états financiers intermédiaires résumés non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le semestre clos le 30 juin 2023. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 août 2023. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un résultat net de 11,0 millions d'euros (0,177 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2023 (5,2 millions d'euros au deuxième trimestre de 2023 (0,084 € par action)), contre 8,1 millions d'euros (0,130 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2022 (4,4 millions d'euros au deuxième trimestre de 2022 (0,07 € par action)).

Selon les IFRS, EURO a enregistré un résultat net de 12,5 millions d'euros (0,199 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2023 (6,4 millions d'euros au deuxième trimestre de 2023 (0,102 € par action)), contre 6,4 millions d'euros (0,103 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2022 (3,3 millions d'euros au deuxième trimestre de 2022 (0,052 € par action)).

EURO a comptabilisé des produits d'exploitation de 15,9 millions d'euros au premier semestre 2023 (7,7 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2023), contre 10,3 millions d'euros (hors profits de change) au premier semestre de 2022 (5,5 millions d'euros au deuxième trimestre de 2022).

Le 8 juin 2023, EURO a versé des dividendes d'un montant de 15,6 millions d'euros (0,25 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2023, le montant de la trésorerie s'élevait à 17,1 millions d'euros, contre 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette baisse, qui résulte principalement de la distribution de dividendes, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 juin 2023, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (8,4 % des actions en circulation ; 8,8 % au 31 décembre 2022) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (3,7 % des actions en circulation ; 3,7 % au 31 décembre 2022).

En IFRS, la Société a comptabilisé, au cours du semestre clos le 30 juin 2023, dans les autres éléments du résultat global, une perte latente de 1,0 million d'euros résultant de la baisse de la juste valeur des titres négociables (perte de 0,6 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2022).

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 30 juin 2023, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle pour Rosebel et Bomboré.

Les déclarations faites en 2019 par le gouvernement français concernant la Compagnie Minière Montagne d'Or ont créé une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français sur le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or, suite au fait que la Cour administrative d'appel de Bordeaux avait rejeté l'appel du gouvernement français en juillet 2021. Le 21 décembre 2022, Orea a publié ses états financiers au 30 septembre 2022 dans lesquels l'investissement relatif au projet Montagne d'or est intégralement déprécié. Le 4 janvier 2023, Orea a annoncé avoir signé une entente définitive visant l'acquisition de la participation de 55,01 % de Nordgold dans la joint-venture Montagne d'Or (« HoldingCo »). L'entente définitive a été signée avec l'approbation du Trésor Français, qui est chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes. Le 1^{er} mars 2023, Orea a indiqué souhaiter obtenir le soutien du gouvernement canadien concernant les sanctions avant de finaliser l'opération. Le 9 juin 2023, Orea a fait le point sur la finalisation de l'acquisition de la participation supplémentaire de 55,01 % dans HoldingCo. Le gouvernement canadien a rejeté la demande d'Orea au motif que la société ne pouvait pas garantir que tout futur paiement potentiel de 100 millions de dollars canadiens à Nordgold serait versé sur un compte gelé si les sanctions n'avaient pas été levées à la date du paiement. À la suite à cette décision, Orea a annoncé le 13 juin 2023 avoir informé officiellement Nordgold qu'elle mettait fin à l'acquisition. Le 6 juillet 2023, Orea a annoncé avoir, d'un commun accord avec Nordgold, décidé de revenir sur la résiliation de l'acquisition et proposé des conditions modifiées à l'accord d'achat d'actions. Les autorités compétentes en matière de sanctions ont reçu une copie de l'accord modifié et ont informé Orea qu'elles l'examinaient actuellement. Le 20 juillet 2023, Orea a annoncé que l'accord modifié avait été entièrement exécuté par Orea et Nordgold. Orea reste propriétaire d'une participation de 44,99 % dans le projet Montagne d'Or.

Lors du test de dépréciation au 31 décembre 2022, la Société a considéré que les événements survenus en 2022 remettaient en cause la viabilité du projet et sa capacité à générer un intérêt économique futur. Par conséquent, la Société a intégralement déprécié la valeur de son actif de redevance au 31 décembre 2022. Aucun indice de recouvrement de la valeur de l'actif de redevance n'a été identifié au 30 juin 2023.

Analyse des résultats des semestres clos le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 conformément au référentiel comptable français

Selon le référentiel comptable français et les IFRS, EURO a comptabilisé des produits de 15,9 millions d'euros, en hausse par rapport aux 10,3 millions d'euros (hors profits de change) enregistrés au cours de la même période en 2022. Ces produits provenaient principalement de la redevance liée à la mine Rosebel au premier semestre clos le 30 juin 2023 et exclusivement de la redevance liée à la mine Rosebel en 2022. La hausse des produits est essentiellement attribuable à l'augmentation de la production d'or à 109 531 onces au premier semestre de 2023 par rapport à 74 723 onces à la même période de 2022 (4,6 millions d'euros), à un cours moyen de l'or plus élevé atteignant 1 931 dollars américains au premier semestre de 2023, contre 1 874 dollars américains l'once au premier semestre de 2022 (0,6 million d'euros) et à l'appréciation de l'euro (0,3 million d'euros). EURO a également comptabilisé les produits liés à la production d'argent de la mine Bomboré pour 0,1 million d'euros.

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements se sont élevées à 0,57 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2023, contre

0,35 million d'euros pour la même période en 2022. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des honoraires juridiques en 2023.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles se sont élevées à 0,24 million d'euros au premier semestre 2023, comparativement à 0,11 million d'euros pour la même période en 2022. Cette hausse en 2023 est principalement liée à la comptabilisation de l'amortissement sur l'actif de redevances de Bomboré basé sur la production d'onces d'argent pour le semestre clos le 30 juin 2023 et à la production d'onces d'or plus élevée de la mine Rosebel par rapport à la même période en 2022.

Les résultats financiers comprennent, au premier semestre de 2023, des pertes de change sur les comptes bancaires de 0,3 million d'euros selon le référentiel comptable français comparativement à des profits de change sur les comptes bancaires de 1,9 million d'euros au cours du premier semestre de 2022. Cet écart de change négatif au premier semestre 2023 par rapport à l'écart positif à la même période de 2022 est principalement dû à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain au premier semestre 2023 comparativement à un affaiblissement à la même période en 2022.

Durant le semestre clos le 30 juin 2023, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 3,9 millions d'euros, contre 2,8 millions d'euros au premier semestre 2022. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat et à la variation de la juste valeur des titres négociables, a été partiellement neutralisée par les écarts de conversion.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2023 par rapport à la même période en 2022 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un résultat net de 12,5 millions d'euros (0,199 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2023, contre 6,4 millions d'euros (0,103 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2022.

En IFRS, les produits ont totalisé 15,9 millions d'euros au titre du premier semestre de 2023, contre 10,3 millions d'euros pour le premier semestre de 2022, identiques aux produits comptabilisés selon le référentiel comptable français, comme expliqué plus haut.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,38 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2023, contre 0,29 million d'euros au titre de la même période en 2022. Ce recul s'explique principalement par l'augmentation des honoraires juridiques.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,29 million d'euros pour le premier semestre de 2023, contre 0,13 million d'euros sur la même période en 2022. Cette hausse en 2023 est principalement liée à la comptabilisation de l'amortissement sur l'actif de redevances de Bomboré basé sur la production d'onces d'argent pour le semestre clos le 30 juin 2023 et à la production d'onces d'or plus élevée de la mine Rosebel par rapport à la même période en 2022.

Les produits des placements se sont élevés à 0,65 million d'euros au premier semestre clos le 30 juin 2023, par rapport à 0,05 million d'euros au titre de la même période en 2022. L'augmentation est principalement due à la hausse des taux d'intérêt au premier semestre 2023.

EURO a comptabilisé des profits de change de 0,46 million d'euros au cours du premier semestre de 2023, contre des pertes de 0,24 million d'euros au premier semestre de 2022, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre du semestre clos le 30 juin 2023 une charge d'impôt sur le résultat de 3,9 millions d'euros, contre 3,2 millions d'euros au cours de la même période de 2022. Cette

augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat et à la variation de la juste valeur des titres négociables, a été partiellement neutralisée par les écarts de conversion.

Comparaison du deuxième trimestre clos le 30 juin 2023 par rapport à la même période en 2022 (IFRS)

Au deuxième trimestre 2023, EURO a fait état d'un résultat net en IFRS de 6,4 millions d'euros (0,102 € par action), contre 3,3 millions d'euros (0,052 € par action) au deuxième trimestre de 2022.

Les produits se sont établis à 7,7 millions d'euros au deuxième trimestre de 2023, en hausse par rapport aux 5,5 millions d'euros enregistrés au deuxième trimestre de 2022. Ces produits provenaient principalement de la redevance liée à la mine Rosebel au deuxième trimestre de 2023 et exclusivement de la redevance liée à la mine Rosebel en 2022. La hausse des produits, qui s'explique principalement par l'augmentation de la production d'or à 52 117 onces au deuxième trimestre 2023 comparativement à 39 510 onces à la même période de 2022 (1,7 million d'euros) et par un cours moyen de l'or plus élevé atteignant 1 976 dollars américains l'once durant le deuxième trimestre 2023, contre 1 871 dollars américains l'once durant le deuxième trimestre 2022 (0,5 million d'euros), a été partiellement neutralisée par l'appréciation de l'euro (0,1 million d'euros). EURO a également comptabilisé les produits liés à la production d'argent de la mine Bomboré pour 0,1 million d'euros.

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,21 million d'euros, contre 0,18 million d'euros au titre de la même période en 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des honoraires juridiques et des charges administratives, partiellement compensée par la baisse des honoraires d'audit et des coûts liés à la cotation et à la gestion des titres.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,14 million d'euros au deuxième trimestre de 2023, contre 0,07 million d'euros sur la même période en 2022. Cette hausse au deuxième trimestre de 2023 est principalement liée à la comptabilisation de l'amortissement sur l'actif de redevances de Bomboré basé sur la production d'onces d'argent pour cette période et à la production d'onces d'or plus élevée de la mine Rosebel par rapport à la même période en 2022.

Les produits des placements se sont élevés à 0,38 million d'euros au deuxième trimestre 2023 contre 0,04 million d'euros au deuxième trimestre 2022. L'augmentation est principalement due à la hausse des taux d'intérêt au deuxième trimestre 2023.

EURO a comptabilisé un profit de change de 0,48 million d'euros au deuxième trimestre 2023, contre des pertes de 0,24 million d'euros au deuxième trimestre 2022, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

Au deuxième trimestre de 2023, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 1,9 million d'euros, à comparer avec un montant de 1,8 million d'euros au deuxième trimestre de 2022. Cette hausse, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat, a été partiellement neutralisée par les écarts de conversion.

Perspectives

Depuis le 31 janvier 2023, la mine d'or Rosebel est détenue et exploitée à 95 % par Zijin. Par conséquent, aucune information sur la production anticipée pour l'exercice 2023 n'a été présentée au titre de la redevance Rosebel.

Orezone a annoncé le 1^{er} décembre 2022 que la mine d'or de Bomboré avait atteint la production commerciale. Aucune information sur la production d'argent prévue pour l'exercice 2023 n'a été présentée.

Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »), et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue et exploitée à 95 % par Zijin Mining Group Co. Ltd. La redevance existante visant Rosebel, qui est détenue par EURO, demeurera une obligation d'IAMGOLD. La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue par la holding du projet Montagne d'Or, dont Orea Mining Corp. (« Orea ») détient 44,99 %. Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine Bomboré d'Orezone, située au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 juin 2023, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 juin 2023, IAMGOLD France détenait 56 242 153 actions représentant 112 300 344 droits de vote, soit environ 94,38 % des droits de vote d'EURO.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net